

**CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE «spécialité : Electricité »**

Le Directeur de L'E.P.S.M Val de Lys Artois de Saint-Venant,  
Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,  
Vu le décret n° 91-45 du 14 Janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière,  
Vu la vacance d'un poste d'Ouvrier Professionnel qualifié spécialité Electricité,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Un concours sur titres pour le recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié spécialité « Electricité » est ouvert à l'E.P.S.M Val de Lys Artois de Saint-Venant,

Article 2 : Ce concours, organisé par l'E.P.S.M. Val de Lys - Artois à Saint-Venant, aura lieu courant Novembre 2013, la clôture des inscriptions étant fixée au 5 Novembre 2013, cachet de la poste faisant foi.

Article 3 : Il est ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Article 4 : A l'appui de leur demande d'admission aux concours sur titres, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- une lettre de candidature,
- un CV détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée,
- la copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
- la photocopie de leur(s) diplôme(s) ou de l'attestation d'aptitude,
- photocopie du permis de conduire.

Les demandes doivent être adressées, par écrit à

**Monsieur CARRÉ - Directeur Général Adjoint**  
EPSM Val de Lys Artois  
20, rue de Busnes  
62350 SAINT-VENANT

Saint-Venant, le 4 septembre 2013



Directeur Général Adjoint,

**Lionel CARRÉ**